

LES MODES DE FINANCEMENT

• LE PERMIS A UN EURO PAR JOUR

Le **Permis à un euro par jour** est un prêt mis en place par l'État, en partenariat avec les établissements prêteurs et les écoles de conduite, pour aider les jeunes de 15 à 25 ans à financer leur préparation au permis de conduire.

QUELLES SONT LES CATEGORIES DE VEHICULES CONCERNES ?

Le "permis à un euro par jour facilite l'accès à une inscription à une formation à la conduite de véhicules de **la catégorie B** (véhicules légers, en formation traditionnelle ou en apprentissage anticipé de la conduite ou en conduite supervisée)

QUI PEUT EN BENEFICIER ?

Tous les jeunes qui ont entre 15 et 25 ans révolus à la date de la signature d'un contrat de formation dans une école de conduite partenaire, sous réserve que l'établissement financier accepte le dossier du candidat.

Les jeunes bénéficiaires d'une aide publique, qu'elle émane d'une collectivité locale ou de l'État, peuvent également demander à bénéficier de ce prêt.

COMMENT EN BENEFICIER ?

Si vous êtes majeur, vous contractez votre prêt auprès de l'établissement financier.

Trois possibilités s'offrent à vous, selon vos capacités financières :

- soit vous fournissez un justificatif de revenus suffisants pour rembourser 30 euros par mois,
- soit vous garantisiez votre remboursement de prêt par l'apport d'une caution,
- soit vous vous inscrivez dans le cadre d'un co-emprunt avec vos parents.

Si vous êtes mineur (dans le cadre de la **Formation en Conduite Accompagnée**), ce sont vos parents qui empruntent pour vous.

LA MARCHE A SUIVRE

EC-HVO réalisera une évaluation initiale afin de définir un volume de formation, c'est à dire le nombre d'heures nécessaires pour que vous deveniez un conducteur sûr.

EC-HVO vous proposera ensuite un devis de formation que vous êtes libre d'accepter en signant le contrat de formation. Si vous êtes mineur, c'est à votre représentant légal de le signer.

Depuis le 1er juillet 2016, l'opération « permis à un euro par jour » prévoit de nouvelles modalités de souscriptions de prêt :

Vous devez ensuite vous rendre dans un organisme de crédit de votre choix et participant à l'opération **Permis à un euro par jour** muni de votre devis et de votre contrat signés.

- les candidats qui n'ont jamais bénéficié du dispositif peuvent, à l'occasion d'une inscription à une formation au permis de conduire, prétendre à un prêt de 600, 800, 1 000 ou 1 200 €.
- les candidats qui ont déjà bénéficié du dispositif pourront, à l'occasion d'un échec à l'épreuve pratique du permis de conduire, prétendre à un prêt de 300 € pour financer une formation complémentaire en vue de l'obtention de la même catégorie de permis de conduire.

L'acceptation du dossier dépend uniquement de l'établissement bancaire.

• UTILISEZ VOTRE CPF POUR FINANCER VOTRE PERMIS B

QUI EST CONCERNE ?

Les salariés ou demandeurs d'emploi qui ont acquis des heures au titre du compte personnel de formation (CPF).
Les conditions d'inscription

- Cette formation "permis de conduire B" doit s'inscrire dans une démarche de projet professionnel et participer à la sécurisation de votre parcours professionnel
- Vous ne devez pas faire l'objet d'une suspension de votre permis de conduire ou d'une interdiction de le passer

LES AUTO-ECOLES ELIGIBLES AU CPF

L'auto-école avec laquelle vous souhaitez préparer votre permis de conduire doit :

- Avoir procédé à la déclaration d'activité prévue par le code du travail
- Respecter les critères permettant de s'assurer de la qualité des actions de formation
- Être inscrite par les organismes financeurs dans leur catalogue de référence.